

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 147**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

---

**OBJET**

Collège Louise Michel à Marseille - Amélioration du confort thermique

---

**Direction de la Maintenance et de l'Exploitation  
Service Rénovation et Maintenance des Collèges  
0413312546**

## **PRESENTATION**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'appréciation de la Commission Permanente, le projet d'amélioration du confort thermique du collège Louise MICHEL à MARSEILLE.

## **CONSISTANCE DU RAPPORT**

A la suite de l'enregistrement de températures anormalement élevées dans les salles de cours et l'administration du collège, le Conseil Départemental a demandé à un bureau d'études de réaliser un diagnostic sur la qualité thermique des bâtiments.

Les résultats de celui-ci ont confirmé des températures élevées dans la majorité des bâtiments du collège entraînant des situations de surchauffe et des désagréments d'ordre olfactifs.

D'autre part, un autre diagnostic a été fait sur les fenêtres des salles de cours qui présentaient des dégradations dues à une mauvaise manipulation des oscillo-battants et des risques de chute. L'arrêt de la fabrication des quincailleries ne permet pas la réparation des menuiseries.

Ainsi, le programme de l'opération consiste à améliorer le confort thermique des salles de classe et des bureaux administratifs par la pose de brise soleil, l'amélioration du système de ventilation, l'isolation des parois par l'intérieur ainsi que le changement des fenêtres de l'ensemble des salles de cours.

Le montant total de cette opération est estimé à **1 710 000,00 € T.T.C.**, dont **250 000,00 € T.T.C.** pour les prestations intellectuelles et **1 460 000,00 € T.T.C.** pour les travaux.

Le montant affecté aux prestations intellectuelles a fait l'objet d'une inscription au titre de la DM2 2016 dans le cadre de l'autorisation de programme n°2004-14004 A de « rénovations diverses des collèges ».

Le montant affecté à la part travaux de cette opération fera l'objet d'un rapport ultérieur.

L'enveloppe budgétaire des prestations intellectuelles s'élevant à 120 000,00 € T.T.C. doit donc être réévaluée d'un montant de **130 000,00 € T.T.C.** à prélever sur l'opération « lancement études préalables et travaux d'adaptation après réhabilitations » du même programme.

## **PROPOSITION**

Il vous est proposé :

- d'approuver le projet d'amélioration du confort thermique du collège Louise MICHEL à MARSEILLE,
- d'approuver le coût prévisionnel des prestations intellectuelles dont le montant s'élève à **250 000,00 €T.T.C.**
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 20 du budget départemental.

En cas d'accord de votre part, les prestations intellectuelles seront lancées selon des procédures de marchés, conformément aux dispositions du décret n° 2016-360 du 25/03/2016 relatifs aux marchés publics.

**Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée aux Collèges , je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.**

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL